

TITRE PROFESSIONNEL

Conditions d'accès

- Aux titulaires d'une certification (diplôme ou titre) de niveau Bac

Inscription

- Sur dossier + entretien + test

Accompagnement

- Définition de votre projet professionnel
- Coaching

DÉBOUCHÉS

Métiers :

- Auxiliaire de vie
- Assistant.e de vie
- Assistant.e manager
- Agent à domicile
- Garde d'enfant à domicile
- Garde à domicile

ASSISTANT(E) DE VIE AUX FAMILLES

PROJET 2023

Titre RNCP 35506 - Niveau 3 - Code NSF : 330T - Formation dispensée par SUP4S

MISSIONS

L'assistant de vie aux familles (ADVF) contribue au bien être des personnes au sein de leur foyer en respectant leur dignité, leur intégrité, leur vie privée et leur sécurité. Pour permettre aux personnes âgées ou malades, aux personnes en situation de handicap de maintenir leur autonomie et de continuer à vivre à domicile, l'ADVF les aide en mettant en oeuvre les gestes et techniques appropriés dans le respect de l'intimité et l'écoute de la personne. Il assure la garde d'enfants vivant à domicile.

L'emploi s'exerce le plus souvent à temps partiel. Les horaires sont en discontinu et les plannings variables. Le travail peut s'effectuer durant la journée et parfois la nuit, tous les jours de la semaine, y compris le weekend. Il nécessite des déplacements sur les différents lieux d'intervention. La possession du permis de conduire et d'un véhicule est souvent nécessaire.

INFORMATIONS

Statuts de la formation

Alternance :

- Contrat de professionnalisation
- Contrat d'apprentissage

Compte personnel de Formation (CPF)

Durée de la formation

- Cette formation se déroule sur deux années

Outils pédagogiques

- Cours en présentiel
- Plateforme TEAMS : Enseignement à distance
- E-learning global : 7speaking, Voltaire
- Équipements informatiques, vidéo-projecteurs

PROGRAMME DE LA FORMATION

■ BLOC DE COMPÉTENCES 1 - ENTREtenir LE LOGEMENT ET LE LINGE D'UN PARTICULIER

- Établir une relation professionnelle dans le cadre d'une prestation d'entretien chez un particulier
- Prévenir les risques domestiques et travailler en sécurité au domicile d'un particulier
- Entretien du logement avec les techniques et les gestes professionnels appropriés
- Entretien du linge avec les techniques et les gestes professionnels appropriés

■ BLOC DE COMPÉTENCES 2 - ACCOMPAGNER LA PERSONNE DANS LES ACTES ESSENTIELS DU QUOTIDIEN

- Établir une relation professionnelle avec la personne aidée et son entourage
- Prévenir les risques, mettre en place un relais et faire face aux situations d'urgence dans le cadre d'une prestation d'accompagnement
- Contribuer à l'autonomie physique, intellectuelle et sociale de la personne
- Aider la personne à faire sa toilette, à s'habiller et à se déplacer
- Assister la personne lors des courses, de la préparation et de la prise des repas

■ RELAYER LES PARENTS DANS LA PRISE EN CHARGE DES ENFANTS À LEUR DOMICILE

- Définir avec les parents le cadre de l'intervention auprès des enfants
- Prévenir les risques et assurer la sécurité des enfants
- Accompagner les enfants dans leurs apprentissages de base, dans leur socialisation et lors de leurs activités
- Mettre en oeuvre les gestes et les techniques professionnels appropriés lors des levers et couchers, de la toilette, de l'habillage et des repas

■ CCS : ACCOMPAGNER LA PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP VIVANT DOMICILE

- Prendre en compte la personne en situation de handicap dans son cadre de vie et en lien avec son entourage
- Aider la personne en situation de handicap maintenir le lien social et l'accompagner dans la réalisation de son projet de vie
- Mettre en oeuvre les techniques et gestes professionnels appropriés dans l'aide à la personne en situation de handicap

RÈGLEMENT D'EXAMEN

BLOCS

Les compétences des candidats à la formation sont évaluées par un jury composé de deux professionnels habilités au vu :

- d'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s) ;
- d'un dossier faisant état des pratiques professionnelles du candidat ;
- des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation ;
- d'un entretien final.

Version : 8 novembre 2022